

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in duplicate at Leipzig, this ninth day of September 1983, in the English, French and German languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à Leipzig ce neuvième jour de septembre 1983, dans les langues française, anglaise et allemande, chaque version faisant également foi.

HAZEN ARGUE

*For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada*

GERHARD BEIL

*For the Government of the
German Democratic Republic
Pour le Gouvernement de la
République démocratique allemande*